Image not found or type unknown

Abus sur la restitution de ma caution

Par **seve86**, le **06/02/2013** à **18:53**

Bonjour,
Le mois dernier lorsque l'agence immobilière m'a restitué la caution de L'appartement que je louais elle en avait déduit 100€(dont 60 € d'encombrant) alors que je n'avais pas fait d'état des lieux en y entrant et je n'ai signé que les relevés de compteurs lors de mon départ.
Quels recours puis-je avoir contre cet agent?

Par **cocotte1003**, le **06/02/2013** à **19:33**

Bonjour, si vous n'avez pas fait d'état des lieux de sortie ou il est noté des dégats ou les encombrants, la loi dit que l'appartement a été rendu en bon état donc aucune retenue possible sur votre dépot de garantie (et pas caution). vous faites une LRAR à votre bailleur (c'est lui qui détient normalement votre dépot de garantie et qu'il faudra assigner au tribunal si besoin) avec copie simple à l'agence, pour le mettre en demeure de vous restituer sous huitaine le solde de votre dg sans quoi vous saisirez le tribunal, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés